

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE	BUREAU ET RÉDACTION	PARIS
Départements limitrophes	Librairie E. LEMARIÉ	et
—	A DAMMARTIN-EN-GOËLE	les autres Départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE..... 20 c.	UN AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

27 Février — Le gouvernement accepte l'invitation de l'Allemagne pour la conférence de Berlin sur la question ouvrière. Cette résolution fait l'objet d'une interpellation.

— Arrestation d'un espion italien à Nice.

— Les ballottages allemands ont largement confirmé la défaite du parti gouvernemental. La majorité opposante au Reichstag, aura un effectif au moins double de celui de la majorité. Des manifestations socialistes à Dortmund et à Duisberg ont donné lieu à des collisions sanglantes avec la police.

28 Février — Le sénat adopte en seconde lecture la loi Marcel Barthe contre la liberté de la presse

— Le général allemand Waldersee est chargé d'une mission en Italie, dont le gouvernement met brusquement à la réforme plus de 250 généraux ou officiers supérieurs plus ou moins voisins de la limite d'âge.

4 Mars — Démission de M. Constans ministre de l'intérieur, à la suite d'incidents orageux au sein du conseil des ministres. M. Constans est immédia-

tement remplacé par M. Léon Bourgeois, député de la Marne

2 Mars — M. Naquet, député de la Seine invalidé, est réélu ainsi que M. Etcheverry, député invalidé des Basses-Pyrénées.

— Catastrophe de Mostaganem. Un éboulement engloutit quatorze ouvriers. On en retire huit morts et six blessés.

— Duel inoffensif au pistolet entre MM. A. Humbert et Rousselle, conseillers municipaux de Paris motivé par l'aventure burlesque de l'ex-président de l'hôtel-de-Ville.

3 Mars — Interpellation à la chambre dont le ministère se tire avec un vote de confiance, mais d'un caractère limité et provisoire.

— Le pape interdit solennellement l'incinération des trépassés catholiques.

— Recrudescence de froid à Dammartin, le thermomètre descend à 13 degrés au-dessous de zéro.

4 Mars — M. Darlot remplace M. Rousselle à la présidence du conseil municipal de Paris.

— Inauguration officielle, par le prince de Galles, du gigantesque pont-viaduc du Forth.

5 Mars — On apprend que les liés

lites avec le féroce roi nègre du Dahomey ont donné lieu à trois rencontres où nos miliciens ont été victorieux.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Vendredi 28 Février, il y a eu réunion du conseil municipal à une heure après-midi. L'ordre du jour de cette session ne présentait que quelques questions peu importantes. La question du rétablissement de la taxe du pain a été soutenue contradictoirement par M. le maire et un des membres de l'assemblée municipale. Le conseil consulte s'est prononcé contre le rétablissement de la taxe du pain.

— La société d'horticulture du canton de Dammartin était convoquée pour Dimanche dernier, au cours de taille de Printemps, sous la direction de M. Mélage, professeur d'horticulture.

Madame Dupont avait mis gracieusement à la disposition de la société, son magnifique jardin; malheureusement le mauvais temps a empêché un grand nombre de jardiniers d'assister à cette séance.

— Mardi dernier, vers huit heures du matin, un chien atteint d'hydrophobie, se présentait à la porte de M. Sacy-Nondin, cultivateur, et cherchait à se précipiter sur lui, lorsque par un hasard heureux, son chien qui se trouvait près de lui attira l'attention de la bête malade qui le mordit profondément, tandis que M. Sacy arait d'une fourche se retirait à distance dans la crainte d'être atteint à son tour.

Par malheur, une autre personne, le sieur Pognard, se trouvant près de là eut à subir à deux reprises, les attaques de cette bête féroce qui l'atteignit à

la jambe et à la figure. Le sieur Pognard était alors armé d'une cognée dont il n'osa pas, dit-il, faire usage, dans la crainte de blesser ce chien qui était du reste fort beau, et de s'attirer des désagréments à ce sujet. Ce malheureux a dû se rendre le jour même à Paris pour entrer à l'Institut Pasteur.

Les gendarmes prevenus de cet accident, se mirent à la recherche du chien qu'ils retrouvèrent bien loin de là, dans un corps de bâtiment appartenant à M. Versigny ancien plâtrier. Atteint en cet endroit de trois coups de fusil, l'animal enragé prit la fuite et se réfugia à environ cinq cents mètres, dans un hangar de la ferme de M. Renard, où il fut enfin atteint mortellement par plusieurs coups de feu.

Ce chien portait au cou un très beau collier qui indiquait l'adresse de son maître, qui habite Paris.

MORTEFONTAINE

On écrit au *journal de Senlis*:

Le 27 février, la gendarmerie de Senlis a arrêté quatre individus qui, depuis une huitaine de jours, faisaient la guerre à coups de collets aux hôtes des bois de Mortefontaine, Plailly, Thiers et Pontarmé. Ils ont été arrêtés dans le bois dit « la Garenne de Saint-Sulpice », terroir de Mortefontaine, munis de 22 collets qu'ils se disposaient à poser quand les gendarmes les ont rencontrés. Ils avaient fabriqué ces engins la nuit précédente au poste de Plailly où ils ont couché. Ces quatre individus sont les nommés Coquel (Norbert), Coquel (Desiré), Coquel (Onésime) et Falleur (Alphonse). Le fait de prendre des lapins au collet ne constituant pas une profession, et les postes des communes ne pouvant être considérés comme des domiciles, les

quatre sus nommés ont été écroués dans la maison d'arrêt de Senlis sous la prévention de vagabondage et de détention d'engins de chasse prohibés.

FRESNES

Judi, des terrassiers travaillant aux briqueteries de M. Gastellier, ont découvert dans la glaise un squelette bien conservé, dont l'état attestait un séjour d'une cinquantaine d'années. On ne savait à quelle cause attribuer la présence d'un squelette dans cet endroit quand on en trouva un second un peu plus loin.

Il est très probable que ces corps sont là depuis les invasions de 1814 et de 1815.

Une enquête est ouverte, et nous en dirons les résultats.

MONTHYON

On nous écrit de Monthyon:

Un bon exemple à imiter.—M. Gromard, banquier à Beauvais, et propriétaire de la ferme exploitée par M. Dantant à Monthyon, vient de faire don d'une somme de 100 francs destinée à être répartie en secours en nature aux pauvres de Monthyon. Cette somme a été immédiatement versée à cet effet dans la Caisse du Bureau de bienfaisance. Dans leur dernière réunion, le Conseil municipal, au nom de la Commune et le Bureau de Bienfaisance au nom des pauvres de Monthyon ont chargé M. le Maire d'adresser leurs remerciements à ce généreux bienfaiteur.

MITRY-MORY

On lit dans *l'Écho de la Brie*:

Un honorable commerçant de Mitry-Mory, M. Edmond R... est depuis quelque temps, l'objet de mauvais traitements de la part de son fils. Chaque jour, ce sont des querelles, des menaces et même des violences.

Le père avait tout d'abord supporté avec résignation les procédés de son fils, espérant que l'âge lui inspirerait de meilleurs sentiments, mais au contraire, les violences redoublèrent.

Ainsi, tout récemment, M. R... , à la suite d'une discussion, fut obligé de se cacher pour échapper à la fureur de son fils.

M. R... voyant que ses jours pourraient être en danger, s'est décidé à en informer la justice.

En effet, procès-verbal a été dressé contre ce furieux et il aura à répondre prochainement, devant le tribunal correctionnel de ses violences.

D'après la rumeur publique, le fils ne jouirait pas de toutes ses facultés mentales.

MARCHÉ DU 6 MARS 1890

Dammartin

Pain	0 fr. 35 le kil
Beurre.	3 fr. 00 »
Œufs	8 fr. 50 le 100

Claye

Pain	0 fr. 33 le kil.
Beurre.	3 fr. 20 »
Œufs	9 fr. 00 le 100

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

DE NANTEUIL

1° CARON (Auguste) 29 ans, manouvrier à Nery, 3 francs d'amende, pour feu allumé près d'une meule.

2° FLEURY cultivateur à Baron, 1 fr. d'amende pour défaut de lanterne.

3° PARENT (Charles), 18 ans, cultivateur à Montahi, 3 fr. d'amende pour défaut de lanterne.

4° BRAULT (Jules), 35 ans, Epicier et BRISSET (Théodore), 24 ans garçon épicer, demeurant tous deux à Nanteuil

qui chacun 1 fr. d'amende pour dépa-
tage d'essence avec une lanterne.

3^e Madame DEBRUXELLES 30 ans.
ménagère à Lagny-le-Sec, 1 fr. d'a-
mende pour défaut de certificat médi-
cal.

RÉFLEXIONS

Sur la Vie de M. de MONTYON

(Suite)

11

Si nous examinons la vie de M. de
Montyon, en tant qu'homme privé,
nous lisons dans l'ouvrage de M. Labour:

« Bien que jouissant d'une très grande
fortune, il avait un état de maison fort
modeste et s'occupait fort peu de son
costume. Il attendait un jour une audien-
ce du roi, lorsque les jeunes seigneurs
remarquèrent son habit de coupe démo-
dée, et surtout l'ampleur surannée de
sa perruque. On chuchota, on plaisanta
et l'éclat de rire devint général. M. le
comte d'Artois, frère du roi, était par-
mi les rieurs. »

« En voyant l'intérieur de ce magis-
trat qui recut sous Louis XV, on se serait
cru chez un contemporain du vieux
chancelier de L'Hopital. Sa frugalité
était telle qu'il ne mangeait guère que
des légumes et des fruits. »

Propriétaire de la baronnie de Mon-
thyon et de la seigneurie de Marchémo-
ret, M. de Montyon s'y montra parti-
culièrement rigide pour ses tenanciers
et pour les habitants de ses domaines.

Non content de noter avec un soin
scrupuleux sur son agenda, les recettes
de divers nature que ses agents ont à
opérer dans l'étendue de sa seigneurie,
on y remarque également de fréquentes
annotations qui, pour un philanthrope,
désignent une certaine rigueur fiscale et

une autorité quelque peu excessive.

« Faire assigner Pivain. »

« Faire saisir Chevance. »

« Faire poursuivre les délinquants
dans es bois. »

« Faire assigner Denis Parain.

« Poursuivre le procès contre l'épine.
Comme cette liste serait trop longue

à publier, nous passons à la correspon-
dance volumineuse qu'il échange avec
Fiacre Parain, son régisseur à Monthyon
et nous constatons qu'elle n'a rien de
bien tendre à l'égard des malheureux
villageois dont le brave Parain se fait
souvent l'avocat, au risque d'exciter la
mauvaise humeur de son seigneur et
maître. Nous en trouvons un premier
exemple dans une lettre du 30 novem-
bre 1787, par laquelle Fiacre Parain lui
communique le mémoire de Tessier,
menuisier à Meaux. Ce mémoire s'éle-
vait à la modique somme de 6 livres
10 sols. M. de Montyon répond, en
marge, selon son habitude: « *Mémoire
insensé: voir le prix des journées et ce qui
a été payé précédemment.* »

Le 14 Février 1788, M. de Montyon
est prévenu que d'après les conditions
fixées par lui-même, les ouvriers n'ont
pu gagner que 12 à 15 sols par jour,
pour les travaux de labour à la bêche et
que ne voulant pas continuer, Parain
leur a promis une gratification, afin de
les engager à rester pour terminer le
travail. M. de Montyon répond: « *Payez
le prix que j'ai fixé.* »

Quelques jours plus tard, le 26 Févri-
er 1788, les héritiers Le Roy, deman-
dent quelque délai pour payer; jusqu'à
la semaine de Quasimodo, si c'est possi-
ble. M. de Montyon répond: *les héritiers
Le Roy ont dénié ce qu'ils devaient: ainsi,
mauvaise foi! Pas de délai.* »

Le 21 mars suivant, un autre débiteur
Pierre Tocu, a reçu un commandement

Supplément du N^o 49 de la Petite Gazette

SOUSCRIPTION

POUR LE MONUMENT

à la Mémoire de

M. NOBLAT

Le Conseil municipal de Longperrier, dans sa séance du 29 Décem-
bre 1889, voulant enfin exécuter un projet conçu depuis longtemps,
a décidé l'érection d'un monument à la mémoire de M. Noblat, tué
par les Prussiens le 21 Décembre 1870, dans l'exercice de ses fonc-
tions de maire de cette commune.

Noblat (François), né à La Chapelle-sous-Rougemont. (Haut-Rhin),
le 9 Mai 1814, après avoir fait son congé au 1^{er} régiment de Lanciers,
entra dans la gendarmerie de Seine-et-Marne et résida longtemps à
Dammartin. Ayant, après 22 ans passés de très bons services dans
cette arme, pris un repos bien mérité, il se retira à Longperrier, dont
Madame Noblat est originaire.

Quand arriva l'invasion, M. Guillaume, maire, était en Italie auprès
de ses enfants; M. Noblat, resté au pays qu'avait abandonné une
grande partie des habitants, se trouva désigné par la fermeté de son
caractère et ses connaissances de la langue Allemande, pour remplir
les fonctions de maire; il les fit avec un zèle admirable, en luttant
pied à pied contre des exigences toujours inassouvies.

Ce fut en s'efforçant de faire respecter les propriétés, les habitants,
et de maintenir le bon ordre, qu'il trouva la mort.

Un nommé Denis Brot, tenait sur la route de Villeneuve un cabaret
fréquenté par les Allemands, soldats et charardeurs, qui sillonnaient
incessamment le chemin de Dammartin à Gonesse. Plusieurs rixes
s'étaient déjà élevées, et l'aubergiste avait eu recours à M. Noblat,
dont la demeure était peu éloignée. Dans cette fatale soirée du 21 Dé-
cembre 1870, des soldats de la Poste Prussienne, ivres et furieux, le
pillant et le maltraitant, il courut, blessé déjà, réclamer l'intervention
du maire, qui, sans hésiter, quittant son repas commencé et sa femme
à juste titre effrayée, marche vers ce danger que certes, il n'ignorait

pas, mais que le sentiment du devoir, l'esprit de dévouement, le froid courage du vieux soldat, lui faisaient dédaigner. En effet tout d'abord, son énergie, sa mâle prestance, son autorité, en imposent à ces brutes il peut calmer un instant leur fureur et faire sortir le plus exalté

Il le conduit sur la route de Dammartin et l'accompagne jusqu'à une centaine de mètres de l'auberge. C'est à ce moment, quand M. Noblat allait quitter la route pour rentrer chez lui par son jardin, qu'excité par une monstrueuse sauvagerie, le soldat Prussien saisit son fusil, et presque à bout portant, étend raide mort le malheureux maire de Longperrier, qui tombe, on peut le dire, au champ d'honneur, victime du plus héroïque dévouement.

Vingt ans ont passé sur ce lugubre attentat. La Veuve dévouée a consolé sa douleur en entourant de soins pieux la tombe d'un époux aimé dont la mort affreuse rendait encore plus pénible l'éternelle séparation. Elle fit ériger une croix de bois sur l'emplacement même du drame, une autre en fer sur la crête du talus.

Ces fragiles monuments ne sont plus en rapport avec l'héroïsme du fait qu'ils doivent rappeler aux générations qui nous suivront. Il a paru que le moment était venu de suppléer Madame Noblat, âgée maintenant et que la paralysie cloue à la chambre ; d'ériger enfin à la place même où a succombé l'infortuné M. Noblat, un monument modeste comme fut sa vie, mais durable comme le mérite l'exemple héroïque qu'à donné ce brave soldat, ce maire dévoué jusqu'au sacrifice de sa vie.

En glorifiant ce souvenir, en en perpétuant la mémoire, en même temps que ses concitoyens remplissent un devoir sacré, ils gravent dans le cœur de leurs enfants, l'esprit de dévouement, d'abnégation, et l'amour du devoir et de la Patrie.

Une souscription ouverte dans ce but a rencontré tout d'abord une telle sympathie, qu'à peine annoncée, elle atteint déjà un certain chiffre. Nous en publions ci-joint la première liste : les autres suivront à mesure que les adhésions nous parviendront,

On peut les adresser :

à MM. SAINTE-BEUVE, maire de Longperrier.

F. LABOUR, Conseiller général.

L. DUPILLE, Conseiller d'Arrondissement.

et au Bureau du Journal

1^{re} LISTE DES SOUSCRIPTEURS

La COMMUNE DE LONGPERRIER	50 fr.
MM. SAINTE-BEUVE, Maire	25 »
COTTARD, Adjoint	40 »
BOUCHARD Louis, Cons. municipal, anc. maire . .	40 »
PASQUIER Auge, Conseiller municipal	40 »
PIGEON Eusèbe, »	3 »
LEBUC (Honoré), »	40 »
COUTURIER (Elie), »	3 »
CHARTIER (Alphonse) »	40 »
BARDEZ (Léon), »	5 »
THUILLIER (Pierre-Frédéric) »	40 »
La VILLE DE DAMMARTIN	50 »
MM. HÉMAR, Maire	400 »
MOREAU, Adjoint	5 »
DE MONTBRUN, Cons. municipal, anc. maire . . .	20 »
L. DUPILLE, C. m., Cons. d'Arrondissement. . .	25 »
DE CHALAMBERT Conseiller municipal	40 »
LEMARIÉ »	5 »
BERGER »	5 »
CHARTIER »	5 »
HÉRIVAUX »	2 »
LEFÈVRE »	2 »
GATTÉ (Charlemagne) »	2 »
MM. Fernand LABOUR, Conseiller Général	400 »
Ch. PREVET, Député	40 »
Le Comte FOUCHER DE CAREIL, sénateur	30 »
BENOIST, Conseiller général de Lizy	5 »
DERVELOY, — de Claye.	20 »
CHANZY, ancien Percepteur, receveur des Finances à Reims	5 »
VINCENT, ancien Juge de Paix de Dammartin, Juge de Paix à Lagny	5 »
Madame Veuve COLLINET, prop. de la ferme de M. Sainte-Beuve.	20 »
à reporter	602 »

Report.	602 »
MM. A. DANGOISE, notaire à Dammartin	5 »
L'Abbé MARION, ancien Curé de Longperrier . . .	5 »
DUBOIS-MARTIN, Hôtel des Artistes à Mortefontaine.	2 »
REVENAZ (Gustave), propriétaire de la ferme de M. Bouchard	100 »
A. DE ROTSCCHILD, anc. Cons. général de Lagny . .	50 »
BARTHOMEUF, propriétaire à Dammartin	3 »
SEIGNEUR, anc. maire —	5 »
CHIBON —	2 »
CHEVANCE secr. de Mairie —	3 »
L'Abbé BRIDOU, Curé-Doyen —	20 »
GÉNOR, Juge de Paix —	5 »
Madame V ^e VIOULET-LE-DUC —	10 »
René VIOULET-LE-DUC —	5 »
Paul VIOULET-LE-DUC engagé conditionnel	5 »
Total	822 »



au sujet du cens qu'il doit, comme il n'a pas d'argent et qu'il est sur le point de faire un héritage, il demande un peu de délai pour payer. M. de Montyon répond à Parain qui lui transmet la demande : « *Quand une fois les ordres sont donnés, il n'y a plus à y revenir.* »

Le 20 Juin, 1788, M. de Montyon est sollicité par les fermiers de Monthyon pour que en sa qualité de seigneur-voyer, il veuille bien prendre part à la réparation d'un chemin de la paroisse. Il répond simplement : *Cette dépense doit être faite par les particuliers eux-mêmes* »
(à suivre) E. L.

LES AMATEURS DE FLEURS

Les fleurs ont tout pour plaire : la forme qui séduit, le parfum qui enivre, la couleur qui charme et la variété qui étonne. Aussi, peu de personnes échappent-elles à cette séduction qui, paraît-il, a souvent entraîné jusqu'à la passion les personnages les plus célèbres et les plus en vue, dans le monde militaire, diplomatique et littéraire.

M. Thiers avait une passion étonnante pour les balsamines, nous dit M. Fulbert Dumonteil, dans une très remarquable étude sur *les fleurs à Paris*.

La simple et fragile églantine était la fleur de prédilection de Chateaubriand.

Alfred de Musset qui éprouvait un véritable bonheur à admirer toutes les fleurs et à en respirer le parfum à la porte des fleuristes qu'il rencontrait sur son passage, avait cependant une fleur de prédilection aussi délicate et aussi capricieuse que son génie ; c'était le chevrefeuille.

Lamartine, dans le joli chalet du bois de Boulogne, que lui avait offert la ville de Paris, avait réuni une très belle va-

riété de roses blanches qu'il cultivait avec délices, sacrifiant chaque jour deux heures de son temps pour les arroser et les entretenir.

Le grave académicien, M. Villemain, entretenait sur un vieux mur délabré, un massif de giroflées, auquel il attachait une valeur toute spéciale.

Henry Murger, l'auteur des *vacances de Camille*, affectionnait particulièrement le muguet et l'avait chaque printemps à Barbizon, pour voir fleurir les muguets de Fontainebleau.

Rossini, dans sa villa de Ranelagh, entretenait, lui même, une splendide collection de jacinthes, et se plaignait que le voisinage du chemin de fer leur était nuisible par suite de la trépidation imprimée au sol par le passage des trains.

Le maréchal Bugeaud parle souvent dans sa correspondance, d'un pied de lavande qui se trouvait dans son domaine de la Durantie et auquel il tenait particulièrement.

« Soignez bien le pied de lavande », écrivait-il fréquemment dans ses lettres. Et quand il arrivait dans sa propriété, il disait après avoir embrassé sa famille et serré les mains de ses amis : « Allons voir notre vieille lavande ».

Dans son petit jardin de la rue Croix-des-Petits-Champs, Berryer cultivait de très beaux lys qui lui avaient été envoyés de Froisdorff.

« Après une plaidoierie retentissante au palais, ou un discours immortel à la Chambre, dit M. Fulbert Dumonteil, Berryer arrivait dans son petit jardin, se dépouillait de son légendaire habit bleu, à boutons d'or et arrosait les lys, comme après Rocroi, le grand Condé arrosait ses œillets : ce qu'il y a de curieux, c'est que dans ce travail de jardinage politique, le grand orateur, était aidé par son voisin et ami, l'avocat

Marie, ministre républicain en 48 ».

« Arrosions, disait-il, arrosions, mon vieux Berryer; ce ne sont pas tes lys qui ramèneront la royauté ».

Ce fut l'empire qui vint et pour percer une rue, d'un coup de pioche, le baron Hausmann bouleversa le jardin des deux amis.

Ironie du sort des choses d'ici-bas !

E. L.

JEANNE D'ARC

AUX ENVIRONS DE DAMMARTIN

M. Jacques-Amédée le Paire, auteur de l'importante histoire du pays de Lagny, vient de publier une fort intéressante notice ayant pour titre : *Jeanne d'Arc en Seine-et-Marne*.

L'auteur de cette œuvre patriotique a destiné à l'avance, le produit de la vente de cette brochure, à la souscription ouverte par Mgr. Pagis, évêque de Verdun, pour l'édification du monument national à la gloire de Jeanne d'Arc.

Nous extrayons de cet ouvrage les passages qui se rattachent aux environs de Dammartin :

Rentré à Provins, le roi est encore en cette ville le vendredi 3 août; le 7, il dine, soupe et couche à Coulommiers; puis, quittant le département de Seine-et-Marne, il passe à Château-Thierry; à la Ferté-Milon, où il est le mercredi, 10; à Crépy-en-Valois, où il est le 11; à Lagny-le-Sec, et rentre une seconde fois en Seine-et-Marne. Charles arriva le 13 à Dammartin-en-Goële où il « tint les champs tout le jour », croyant à une attaque des Anglais. En effet, pendant que l'avant-garde du roi était à Dammartin, le duc de Bedford était à Mitry avec toute son armée. « Et escarmouchèrent les coureurs Français et les Anglois tout le jour sur une petite eau à un village

qu'on appelle Thieux. » Mais il n'y eut pas d'action générale. La Hire, qui commandait les Français, trouva le camp anglais trop bien retranché pour tenter une attaque et, le soir, Bedford se retira à Louvres pendant que l'armée du roi se retirait à Crespy. L'avant-garde de l'armée royale occupa Baron.

Des hauteurs de Dammartin Jeanne put voir Paris, Montmartre et toutes les collines voisines. Quelle émotion dut alors l'envahir! Elle touchait au but, sa mission allait s'accomplir tout entière; Paris pris, c'était la victoire définitive, les Anglais expulsés de la capitale, la France reconquise.

Les habitants de Thieux ont conservé longtemps le souvenir du passage de la Pucelle. En 1852, des vieillards, sur le récit de leurs ancêtres, rapportaient encore que Jeanne avait un jour paru toute armée dans le village et sur les bords de la Biberonne. On montrait dans l'église, du côté du midi, au-dessous du clocher actuel, une petite porte par laquelle Jeanne était entrée pour faire sa prière. Cette porte avait reçu depuis le nom de porte de Jeanne d'Arc.

Entre les villages de Thieux et de Compans, près du moulin construit sur la Biberonne et à la jonction de plusieurs chemins, s'élevait une croix que les habitants appelaient la croix de Jeanne la Pucelle.

Le roi et la Pucelle étaient, le 14 août à deux lieues de Senlis, à Notre-Dame de la Victoire près de Montepilloy, en présence de l'armée de Bedford. Celui-ci refusa la bataille et se replia sur Paris dans la matinée du 16.

LE MARIAGE A L'ESSAI

(Suite)

Mais à l'heure du diner, nos prisonniers amoureux se trouvaient dans un singulier embarras; jugez : la coutume voulait absolument qu'il n'y eût

sur la nappe qu'un seul verre une, seule assiette, un seul couteau, enfin un seul couvert, elle voulait aussi qu'il n'y eût, tout près de la table, qu'une seule chaise; or, comment faire? le moyen de boire, de manger et de s'asseoir à deux, avec l'exigence d'une pareille condition? Eh! mon Dieu! il fallait s'exécuter en souriant et de bonne grâce : le fiancé, qui était le seigneur de son ménage, se mettait à table sans hésiter; l'obéissante fiancée allait s'asseoir sur les genoux de son amant, de son mari, et, ma foi! l'humble exiguïté du service ne pouvait rien enlever ni à l'appétit, ni à la tendresse, ni à la folle ardeur de ces innocents époux qui débutaient ainsi dans la sainte communauté du mariage.

A l'issue de ce repas si simple, si misérable et si joyeux, les sons d'un orchestre de village éclataient tout à coup, sous les fenêtres de la fiancée; la jeune fille seignait de s'émouvoir et de tressaillir, au bruit cadencé d'une danse populaire; alors, comme elle était obligée par l'esprit de son rôle à se croire au milieu d'un bal, dans un jour de fête, elle s'asseyait dans un coin de la chambre nuptiale, en ayant l'air d'attendre la venue de quelque beau danseur de l'endroit : le marié se rapprochait soudain de sa femme, voltigeait autour d'elle, lui prenait doucement la main et lui demandait de sa voix la plus galante : mademoiselle veut-elle danser avec moi?

La mariée se levait aussitôt devant le danseur; elle l'enlaçait de ses bras souples et amoureux; elle se prenait à tourner, à tourner toujours, comme une folle qui adore la danse et qui ne s'arrête jamais qu'au dernier pas de la musique! Enfin, le soir venu aux derniers rayons du soleil, la mariée disait adieu à son mari présomptif; elle caressait de nouveau ses petits enfants, les petites poupées qui

sommeillaient au fond de leurs berce-lonnettes; elle s'agenouillait pour prier; puis elle se couchait mollement sur son lit et fermait les yeux, comme si elle eût voulu se reposer et dormir jusqu'au lendemain...

L'amoureux s'avançait vers la jeune fille qui dormait bien éveillée, je vous le jure, en tremblant de joie ou de peur; il se penchait sur elle pour lui parler de son amour; il prenait dans ses mains le front de la jeune fille; il la priaît de rouvrir ses beaux yeux il la suppliait de lui adresser un regard un geste, une parole... Et si le mariage à l'es ai avait réussi, la mariée se réveillait comme par enchantement et les deux époux s'embrassaient!... En ce moment, les amis, les parents, les alliés des deux familles se précipitaient dans la chambre nuptiale, au milieu des éclats de rire, des fanfares des compliments et des chansons; on interrogeait les fiancés de la façon la plus solennelle, et les témoins, qui devaient signer au véritable contrat de mariage, se mettaient à lire à haute voix ce que l'on intitulait dans le village : *le procès-verbal du baiser*.

Cette coutume a complètement disparu, sans laisser même le moindre souvenir à Nanteuil.

Visiteur et bébé:

— Tu viens voir mon papa ?

— Oui, cher enfant.

— Tu es coiffeur, dis ?

— Pourquoi le crois-tu ?

— C'est que papa vient de dire à la bonne, quand elle t'a annoncé : « Al-lons, bon ! il vient encore me raser. »

* *

D'après le *Gaulois* :

— Après tout, les rapports de médecins à clients ne sont que des échanges.

— Comment cela ?

— En effet, le client prend l'avis de son médecin, le médecin prend la vie de son malade.

LA NOUVEAUTÉ

Grand Journal de **MODES** Parisien

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

C'est le journal le plus complet et le moins cher qui paraisse. Chaque numéro contient douze pages de texte et de gravures concernant les nouveautés en fait de robes, manteaux, lingerie, costumes d'enfants, ouvrages de dames, etc il donne les thielles les plus intéressantes des nouvelles piece de théâtres, des grands mariages et des fêtes mondaines. Les feuilletons sont écrits par les auteurs les plus connus du public, et peuvent être mis sans crainte entre les mains des jeunes filles.

CONDITIONS D'ABONNEMENTS

PREMIÈRE ÉDITION — Comprenant 24 journaux de 12 pages avec de nombreuses gravures noires. — Un an, 6 fr. — six mois, 3 fr.

DEUXIÈME ÉDITION — Comprenant 24 journaux de 12 pages avec de nombreuses gravures noires, 12 gravures coloriées, ou bien 12 patrons découpés. — Un an, 9 fr. six mois, 5 fr.

TROISIÈME ÉDITION — Comprenant 24 journaux de 12 pages avec de nombreuses gravures noires, — 24 gravures coloriées ou 24 patrons découpés. — En France et à l'Étranger : Un an, 12 fr. — six mois 6 fr. 50.

QUATRIÈME ÉDITION. — Comprenant 24 journaux de 12 pages avec de nombreuses gravures noires, 24 gravures coloriées et 24 patrons découpés; cette édition est la plus complète et la plus avantageuse. — Un an, 15 fr. — six mois, 8 fr.

Envoi franco d'un numéro simple contre 25 cent. et d'un spécimen complet contre 50 centimes en timbres.

A VENDRE Plusieurs **Grands Chassis**, en fer, vitrés ; provenant de démolition de serre :

S'adresser chez **M. Léonor Dupille.**

Librairie, Papeterie, Reliure

E. LEMARIÉ

Cartes de Visites

GENRES NOUVEAUX ET VARIÉS

Depuis 1 fr. 50 le cent.

24 **MEDAILLES OR ET ARGENT**

Philippe BARBOU Fils

PÉPINIÉRISTE

à **DAMMARTIN (S.-&M.)**

*Arbres fruitiers et d'alignement
arbustes d'ornement, rosiers
plant d'asperges.*

SOUSCRIPTION NATIONALE

VOYAGES MERVEILLEUX

**L'Exposition Universelle
de 1889.**

*Un beau volume grand format, orné
de 150 gravures, par G. LENOTRE.
Prix : 1 fr. 50 c.*

VOYAGES AUX ENVIRONS DE PARIS

HISTOIRE DU VALOIS

EXCURSIONS

*Dans les forêts de Villers-Cotterets et de
Compiègne*

PROMENADES

*Sur les bords de l'Aisne, de l'Oise et de
la Marne,*

AVEC DEUX CARTES DE L'ÉTAT MAJOR

PAR

VICTOR DUJARDIN

Chevalier de la Légion d'honneur

ANCIEN RÉDACTEUR PRINCIPAL

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

1 volume petit In-8 de 490 page.
4 francs, franco

Le Directeur-Gérant : E. LEMARIÉ.

Dammartin Imp. E. Lemarié.